Affiché le 21.11.223

Procès-Verbal du Conseil municipal

Séance du lundi 13 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 puis 25

Quorum: 17

<u>Présents</u>: MM Sébastien LEROUX, Sylvain GAUDIN, Jeanne GUILLOUET, Monique GUIBOUT, Yvette RUBAN, Françoise DUARTE, Andrée NOEL, Monique FOURE-BECHET, Philippe MALLARD, Annick MACE, Philippe GRANDIN, Dominique GAUDIN, Mickaël AGOSTINI, Stéphane DAVID, Hélène MAUGER, Sébastien BEAUFRERE, Anthony GUILMIN, Sylvain PICHONNIER, Héloise LONGUET, Kévin LEGENTIL, Gérard GRANDSIRE, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Jean-Pierre GOHIN, Stéphane GACOIN.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: Madame Viviane JAMES donne pouvoir à monsieur Philippe GRANDIN, madame Véronique DELAUNAY donne pouvoir à monsieur Sébastien LEROUX et madame Chantal LEFOYER donne pouvoir à monsieur Philippe MALLARD

Absents excusés: Nelly GREUSARD

Absents: Stéphane AUVRAY, Elisabeth DESMARES, Ludovic BAECHLER, Thierry CHAUVIN

Désignation du secrétaire de séance

Madame Andrée NOEL est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 11 septembre 2023

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

<u>Finances, Décisions modificatives - Ecritures d'intégration relatives aux frais d'études antérieurs et les écritures des opérations d'amortissement de Fonds de concours liées avec la subvention pour les travaux d'assainissement au Lac de Rabodanges.</u>

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission finances et budget.

Monsieur Mallard présente la règle induite par l'instruction budgétaire et comptable M 57 qui prévoit de sortir de l'actif les frais d'études. Si ceux-ci ont fait l'objet de travaux, il convient de les intégrer soit au compte d'immobilisations en cours dès le lancement des travaux, soit au compte d'immobilisations définitif dès lors que ceux-ci sont terminés.

20231113 1 1 /Par conséquent, il est nécessaire d'intégrer les frais d'études réalisées pour les opérations d'ordres suivantes, sur le budget principal :

Décision modificative n°4/2023

Libellé	Compte opération N° d'inventaire	Imputation	Dépenses	Recettes
Frais d'études	10 000-2018-23	2031/041		41 676,00
Bâtiments publics ou Autres Bâtiments publics	10 000-2018-23	21311/041 ou 21 318/041	9 090,00	
Agencement et aménagement de terrains	21100-2017-1	2128- 2021004/041	9 720,00	
Autres bâtiments publics	21100-2017-1	21318- 2021004/041	8 784,00	
Terrains aménagés autres que voirie	21100-2017-1	2113- 2021004/041	8 640,00	
Installation voirie	20000-2015-418	2152/041	5 442,00	
			41 676,00	

20231113 2 2/ Ecritures d'ordres pour les opérations d'amortissement de Fonds de concours liées en rapport avec la subvention (Budget annexe assainissement) au compte 20415343 d'un montant de 163 856,75€ sur le budget principal. Cette subvention est à amortir sur une durée de 15 années. La première annuité est de 10 924€ sur l'année 2023.

Décision modificative n°5/2023

Libellé	Imputation	Dépenses	Recettes
Virement à la section d'investissement	023	-10 924	
Dotations aux amortissements	6811/042	+10 924	
Virement à la section de fonctionnement	021		-10 924
Projet d'infrastructures d'intérêt national	280415343/040		+10 924

Considérant qu'il reste à l'actif des frais d'études,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité ou non, de procéder à l'intégration de ces dépenses dans le patrimoine de la commune et d'ouvrir les crédits nécessaires pour un montant de 41 676€ pour les opérations d'ordres qui se trouvent dans le tableau 1/ DM n°4/2023 du budget principal et les écritures d'ordres pour les opérations d'amortissement de Fonds de concours liées à la subvention (Budget annexe assainissement), d'ouvrir les crédits nécessaires pour un montant de 10 924€ qui se trouvent dans le tableau 2/ DM n°5/2023 et d'amortir, sur une durée de 15 années, ladite subvention.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide de procéder à l'intégration des dépenses visées dans la DM 4/2023, pour un montant total de 41 676€,
- ✓ Décide des opérations d'amortissement de Fonds de concours (Budget annexe assainissement) visées dans la DM 5/2023 pour un montant de 10 924€.
- ✓ Décide de porter la durée d'amortissement des subventions à 15 ans,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et tout document relatif à ce dossier.

20231113 3 Durée d'amortissement des subventions d'investissement,

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission finances et budget.

Monsieur Mallard indique aux membres que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Cet amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est un élément de sincérité du budget et une dépense obligatoire à inscrire dès le budget primitif.

Les durées d'amortissement sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget, à l'exception toutefois de certaines immobilisations pour lesquelles la durée est fixée par le Code Générale des Collectivités Locales (art. D6363-1 CGCT). En l'espèce, la durée d'amortissement des subventions sont fonction de la nature de l'immobilisation financée, soit cinq ans pour les biens matériels, le mobilier et les études, quinze ans pour les bâtiments et les installations et trente ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national.

Il poursuit en expliquant qu'il s'agit des travaux d'assainissement réalisés dans le cadre des aménagements du Lac.

La présente délibération a pour objet d'adopter, pour l'ensemble des budgets de la communes la durée d'amortissement appliquée pour les subventions d'investissement :

Objet :	Durée réglementaire :	Durée proposée :
Subvention d'investissement	15 ans	15 ans

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Adopte la durée d'amortissement proposée,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

20231113 4 Patrimoine, délibération relative au dépôt d'une demande de subvention pour la chapelle de Méguillaume (statues) et délibération pour les travaux de restauration des têtes du mur du cimetière de Méguillaume.

Madame Véronique Delaunay étant excusée, monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission finances et budget.

Monsieur Mallard expose le projet de réalisation de socles pour les statues de la chapelle de Méguillaume. Il s'agit en effet de mettre en sécurité deux statues (Vierge à l'enfant et Saint-Stapin) en réalisant deux socles en pierre et leurs fondations.

Il complète en précisant qu'il convient de restaurer les têtes du mur du cimetière de Méguillaume.

Ces travaux pourraient bénéficier du soutien de l'Etat (ministère de la Culture) et du Département de l'Orne.

Le devis, pour les socles des statues, présenté par l'entreprise Tailles pierres et traditions s'élève à 5 645,28€, toutes taxes comprises.

Le devis, pour le mur d'enceinte, présenté par Pierre et Patrimoine HOUDAYER s'élève à 10 365,30€ HT. soit 12 438,36 € TTC.

En qualité de membre de l'association des amis de Méguillaume, monsieur Mallard ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ces deux points.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve le projet de mise en sécurité de deux statues de la chapelle de Méguillaume,
- ✓ Approuve la réhabilitation et la mise en sécurité du mur du cimetière de Méguillaume,
- ✓ Décide de retenir le devis présenté par l'entreprise Tailles pierres et traditions pour un montant de 5 645,28€ TTC et le devis de l'entreprise Pierre et Patrimoine HOUDAYER pour un montant de 12 438,36€ TTC,
- ✓ Sollicite pour le financement de ces projets le concours du ministère de la Culture et du Département de l'Orne,
- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer et tout document relatif à ce dossier.

20231113 5 Vente d'herbe, délibération relative à la vente d'herbe à Chênedouit,

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission finances et budget.

Monsieur Mallard expose à l'Assemblée que la commune historique de Chênedouit a l'habitude de vendre l'herbe des parcelles cadastrées C, N°7,8 et 13 jouxtant l'ancien presbytère.

Pour la récolte 2023, il vous est proposé de retenir l'EARL Thierry OLIVIER pour un prix global de 76€.

Aussi, il propose de reconduire cette opération dans les mêmes conditions qu'en 2019, au prix énoncé cidessus.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide de reconduire en 2023 la vente d'herbe à l'EARL OLIVIER Thierry pour un prix global de 76€ payable en une seule fois,
- ✓ Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer et tout document relatif à ce dossier.

Arrivée de madame Longuet

<u>20231113 6 Travaux d'effacement de réseaux, délibération relative au chantier de Sainte-Croix-sur Orne,</u>

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Sylvain Gaudin, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissement, eau et électricité.

Monsieur Gaudin communique, à l'occasion de la publication du rapport d'activité 2022 du syndicat, ses compétences, son périmètre d'intervention et les principaux travaux réalisés dans la commune.

Ainsi, sur les 245 chantiers menés en 2022, le Te 61 est intervenu sur les communes historiques de Putanges-Pont-Ecrepin, La Forêt-Auvray, La Fresnaye-au-Sauvage et Les Rotours.

En réponse à monsieur Grandsire, il détaille les travaux d'effacement des réseaux à venir, route d'Argentan (RD 15), chemin de la bute à Jean Lebrun et chemin du Roussel, à Putanges-Pont-Ecrepin.

Monsieur Gaudin expose le chantier envisagé dans le bourg de Sainte-Croix-sur-Orne, pour un enfouissement du réseau basse-tension pour un montant de 172 485€ HT, soit 1 244 mètres linéaires. A cette occasion, il convient d'enfouir une ligne de télécommunication et d'installer un candélabre. Le syndicat départemental d'électrification ayant reçu compétence en ces domaines, il convient de le laisser opérer et mener à bien cette opération.

Le projet soumis à votre attention nécessite une délibération et l'adoption d'une convention bipartite. Les montants des conventions présentés s'élèvent à :

Prix en € TTC	Option n°1 Travaux	Option n°2 Travaux	Génie civil de télécommunication
	d'investissement d'éclairage public (mat et lanterne)	d'investissement d'éclairage public (option détecteur de présence)	
Coût total	17 128,67	19 771,86	14 145,00
Part communale	10 551,26	12 179,46	13 579,20

Monsieur Gaudin souligne que les trois points lumineux existants seront retirés et qu'un seul, plus économique, face au lavoir, viendra s'y substituer à l'issue de ce programme. Il préconise de retenir l'option n°2, d'un mat équipé d'un détecteur de présence.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Décide d'approuver le programme de travaux de sécurisation des réseaux électriques, de télécommunication, de génie civil et matériels d'éclairage, ainsi que l'option n°2,

- ✓ Prévois les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux restant à la charge de la commune.
- ✓ Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions bipartites et le devis de la société Orange,
- ✓ Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer et tout document relatif à ce dossier.

20231113 7 DETR 2024, dépôt d'une demande de subvention relative au lotissement (voirie du macrolots),

Monsieur Leroux cède la parole à madame Annick Macé, Présidente de la commission urbanisme et logement.

Madame Macé signale qu'au titre de la DETR, pour l'année 2023, le dossier de la voirie des logements sociaux a été délibéré en janvier dernier et déposé auprès des services compétents, au titre du point n°1, Desserte des logements sociaux, rubrique 1.1.1 Création ou aménagement de la voirie et du réseau pour la desserte de logements locatifs sociaux neufs ou réhabilités, au taux d'intervention de 20 à 45%.

Après instruction du dossier, il ressort que le plan de financement de l'opération esquissé en 2019, ne présentait pas le niveau de précision souhaité. En effet, certaines dépenses non éligibles, comme la signalisation, n'étaient pas évaluées.

Aussi, d'un commun accord avec les services de la sous-préfecture, il vous est proposé de représenter, au titre de 2024, une demande de subvention relative à la voirie du macrolots, avec l'évaluation détaillée fournie depuis par le cabinet Aménagéo.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve le projet de voirie lotissement macrolots, pour un coût prévisionnel de 75 815€ HT soit 90 978€ TTC,
- ✓ Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour le financement de cette opération au titre de la DETR 2024, rubrique n°1 Desserte des logements sociaux, sous-rubrique 1.1.1 Création ou aménagement de la voirie et du réseau pour la desserte de logements locatifs sociaux neufs,
- ✓ Précise que le plan de financement de cette opération s'établit comme suit : Etat 45 % soit 34 116,75€ HT, part communale 55 % soit 41 698,25€ HT,
- ✓ Atteste que le projet n'est pas engagé et demande l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le bénéfice des subventions à venir,
- ✓ Demande à Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au budget 2024,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

20231113 8 Assainissement collectif communal, adoption du RPQS 2022,

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Sylvain Gaudin, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissement, eau et électricité.

Ce dernier expose l'obligation, née de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, de présenter, chaque année, un rapport sur la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS). Ce rapport vous a été adressé avec la convocation à la présente réunion.

Le rapport doit également être soumis à l'approbation du Conseil municipal. Puis, en application de l'article D 2224-7 dudit code, transmis, par voie électronique, au représentant de l'Etat et au système d'information dédié le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA).

Monsieur Gaudin présente les principaux points du rapport soumis à l'Assemblée en détaillant les travaux récents effectués dans les différentes stations d'épuration (STEP), les investissements à venir et la réflexion en cours pour intégrer au contrat actuel les STEP de la Forêt-Auvray et de Rabodanges. Il complète en précisant qu'une étude est en cours afin de préparer le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes du Val d'Orne et qu'à la même échéance, soit le 1er janvier 2026 au plus tard, la production et la distribution de l'eau potable seront également transférées.

Pour mémoire, ce rapport est public et doit être présenté à l'usager qui en ferait la demande.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Adopte le rapport sur la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Putanges-Pont-Ecrépin /Rabodanges/la Forêt Auvray, au titre de l'année 2022,
- Donne pouvoir à monsieur le maire, ou son représentant, pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

<u>20231113 9 Personnel, modification du taux de la convention de mise à disposition du responsable des services techniques.</u>

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Sylvain Gaudin, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissement, eau et électricité.

Monsieur Gaudin rappelle que la commune de Putanges-le-Lac avait recruté le 1 mars 2022 un responsable des services technique, dont la mission consiste à encadrer également les deux agents techniques de la CDC. Par délibération du Conseil municipal de Putanges-le-Lac en date 29 mars 2022, cette dernière a décidé la mise à disposition du responsable des services technique de la commune de Putanges-le-Lac, au profit de la CDC du Val d'Orne, à hauteur de 10% de son temps de travail.

Par délibération du Conseil communautaire de la CDC du Val d'Orne en date du 7 avril 2022 la mise à disposition du responsable des services technique de la commune de Putanges-le-Lac a été adoptée. La quotité a été modifiée par délibération du 23 mars 2023.

Une convention permet ainsi le remboursement forfaitaire d'une partie de son traitement, chaque mois, afin de couvrir la charge salariale assumée seule par la commune.

Après une année de mise en œuvre du service technique mutualisé, il vous est proposé d'augmenter cette quotité à 20%, correspondant plus précisément au temps de travail dudit agent, au profit de la CDC.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Autorise monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition du responsable du service technique, au profit de la communauté de communes du Val d'Orne,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Information relative au recrutement (poste chargé d'accueil), rapporteur Jeanne Guillouet

Monsieur Leroux cède la parole à madame Jeanne Guillouet, Présidente de la commission personnel administratif, manifestation et sécurité.

Madame Guillouet indique l'arrivée depuis le 6 novembre dernier d'un nouvel agent en charge des missions d'accueil, mademoiselle Noémie Grigy, originaire de Putanges-le-Lac.

Information relative aux travaux dans les anciens ateliers techniques, rapporteur Jean-Louis Pitel

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Jean-Louis Pitel, Président de la commission cadre de vie.

Monsieur Pitel présente l'avancement des travaux réalisés, pour partie, en régie, par les agents municipaux, avec la participation de l'entreprise Louise. Il signale la livraison début juillet du local concédé au comité des fêtes. Pour le reste, il explique que le ragréage et le carrelage sont en cours. L'achèvement est prévu courant décembre.

Le système de chauffage est à finaliser pour éviter de le laisser en fonction, en dehors des périodes d'usage.

Monsieur Leroux remercie et félicite le service technique pour ces travaux et suggère qu'une visite soit proposée dans les prochaines semaines.

<u>Information relative aux travaux de signalisation de la chapelle Méguillaume, rapporteur Sylvain</u> Gaudin

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Sylvain Gaudin, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissement, eau et électricité.

M. Gaudin précise qu'à la suite de la délibération du 5 juin 2023, relative au classement de la chapelle Saint-Sébastien de Méguillaume au titre du schéma départemental de signalisation touristique, le devis des panneaux a été validé auprès de l'entreprise AD équipements, pour un montant de 1 869,64€ TTC

Questions diverses

Monsieur Stéphane David sollicite des précisions sur la phase 2 des travaux du Lac et le cheminement piétonnier en rive gauche. Monsieur Grandin explique que le premier propriétaire concerné, monsieur Paterson a été rencontré et qu'un accord a été trouvé pour la cession d'un partie de sa parcelle. Le départ du chemin est donc lancé. Il reste quatre autres propriétaires à rencontrer, dont EDF.

Monsieur Sébastien Beaufrère souhaite évoquer le stationnement rue de la Roche. Monsieur Leroux explique qu'un arrêté municipal y interdit le stationnement, mais que certaines habitudes sont parfois longues à faire évoluer. A la livraison des travaux, un panneaux avait été provisoirement mis en place. Il ajoute que la commune a récemment adressé un courrier à l'ensemble des riverains pour rappeler cette règle.

Monsieur Jean-Pierre Gohin s'interroge sur l'état des chemins sur la commune déléguée de Saint-Aubert. Monsieur Gaudin souligne que le service technique a été mobilisé par des travaux, notamment aux anciens ateliers techniques et l'entretien des espaces verts. La saison des tontes étant achevée, les agents vont se consacrer plus largement à l'entretien des chemins.

Monsieur Stéphane David apporte un commentaire sur l'état du moulin de Saint-Aubert et la végétation qui s'y développe. Monsieur Gaudin précise qu'à sa dernière visite, il n'avait pas constaté de dégradation, ni d'effraction, mais un affaissement de la voirie. Il ajoute qu'un entretien de la parcelle sera programmé. En complément, monsieur Leroux explique que le devenir de ce bien récemment acquis par la commune, devra être précisé.

Madame Héloise Longuet souhaite connaître le programme du séminaire des élus. Monsieur Leroux annonce l'envoi rapide d'un prochain message avec les éléments et invite les retardataires à s'y inscrire.

En réponse à monsieur Sylvain Pichonnier, monsieur Gaudin précise que les travaux d'entretien de voirie 2023 furent plus coûteux que prévus, les prix résultant de l'appels d'offres de 2022, la totalité du programme n'a pas été achevée. Les portions non réhabilitées le seront dans le prochain marché, en 2024.

.e Maire,

Sébastien L'EROUX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le Secrétaire,

Andrée NOEL

9

